

## ***Le congé parental peut-il vraiment être partagé ?***

### ***Transcription de la discussion avec Gregory Verdugo***

**Programme PRESAGE** : Bienvenue dans Genre et cetera, le podcast du Programme de recherche et d'enseignement des savoirs sur le genre de Sciences Po.

En 2020, 740 000 bébés sont nés en France.

Lorsqu'un nouvel enfant arrive dans une famille, plusieurs mécanismes redistributifs se mettent en place :

- La mère doit prendre un congé de maternité obligatoire de 16 semaines. Elle reçoit des indemnités journalières par la Caisse primaire d'assurance maladie.
- Le deuxième parent peut prendre – de manière facultative – 28 jours de congé de paternité indemnisés aussi par la Caisse primaire d'assurance maladie
- Puis, les deux parents peuvent – sans obligation - prendre et se partager un congé parental de 12 mois si c'est leur premier enfant ou de 36 mois si c'est leur deuxième, troisième, ou quatrième enfant.

Ce congé parental est indemnisé par la Caisse d'allocations familiales ou par la Mutualité sociale agricole.

Gregory Verdugo est Professeur des universités au Centre d'études des politiques économiques de l'Université Evry Val-d'Essonne et chercheur associé à l'Observatoire français des conjonctures économiques. Il vient de publier, avec Hélène Périvier, également économiste, un article sur le partage de ce congé parental. Ensemble, ils ont analysé la réforme du congé parental entrée en vigueur en France en 2015 qui affichait comme objectif principal une meilleure répartition des responsabilités familiales au sein des ménages.

Bonjour Gregory Verdugo

**Gregory Verdugo** : Bonjour Violette

**PRESAGE** : Donc en 2015, le congé parental a été réformé et a changé de nom : ce qu'on appelait avant le Complément de libre choix d'activité (le CLCA) a été remplacé par la Prestation partagée d'éducation de l'enfant (la PreParE). Concrètement, qu'est-ce que ça a changé pour les parents d'un premier enfant ?

**G. V.** : Alors pour les parents d'un premier enfant c'est une réforme qui a été relativement généreuse puisqu'avant la réforme il y avait seulement 6 mois au total qui étaient disponibles pour les deux parents et donc voilà soit vous aviez un parent qui prenait les 6 mois et du coup le plus souvent c'était la mère et du coup le père en particulier n'avait pas droit à des mois qui lui étaient réservés. Après la réforme, ce qui a été mis en place c'est que chaque parent s'est vu attribuer 6 mois séparés non-transférables. C'est à dire que par exemple si le père veut prendre 6 mois ou veut prendre plusieurs mois de congé, ça ne diminue pas le droit au congé de l'autre parent. Et donc c'est la même chose pour la mère, la mère peut prendre les 6 mois de congé sans que cela n'affecte les droits du père. Donc c'est une réforme qui permet finalement de séparer les décisions entre les deux parents et de faire que la prise de congé par un parent ne diminue pas les droits à la prise de congé de l'autre parent.

**PRESAGE** : Et pour les parents qui avaient un deuxième, troisième ou quatrième enfant, qu'est-ce qui a changé avec cette réforme ?

**G. V. :** Alors pour les parents d'un deuxième enfant, les effets de la réforme ont été un peu plus complexes puisqu'avant la réforme un seul parent pouvait prendre au maximum 36 mois de congé parental, donc 3 ans et après ces 3 ans généralement l'enfant pouvait rentrer en petite section de maternelle. Ce qui s'est passé avec la réforme c'est que le législateur a voulu encourager les parents à partager le congé parental et donc il a mis une limite sur le nombre de mois maximum que pouvait prendre un parent qu'il a fixé à 24 mois, 2 ans. Donc ce qui se passait avant la réforme c'était qu'on avait à peu près un tiers des femmes, enfin un tiers des mères en l'occurrence, qui prenaient 36 mois de congé parental. Après la réforme ça n'a été plus possible et elle pouvait prendre au maximum 24 mois, soit 2 ans au total de congé parental. Par contre, il restait possible pour l'autre parent de compléter le congé. Donc c'est toute l'idée qu'il y avait derrière cette réforme : d'encourager également au partage du congé parental. Donc l'autre parent pouvait par la suite prendre le relai au bout des 24 mois et prendre donc des mois de congé parental qui permettaient d'atteindre le seuil des 36 mois de l'enfant.

Donc c'est un peu le même principe que pour un premier enfant, avec la différence ici c'est que on restreint les droits au maximum pour un parent, dans le but d'encourager l'autre parent à partager le congé parental et à prendre des mois de congé parental. Donc, comme pour le premier enfant, l'idée derrière c'est qu'il y a une partie du congé qui est réservée à un parent et qui ne du coup lorsqu'on le prend ne diminue pas les droits de l'autre parent.

**PRESAGE :** Quels étaient les objectifs derrière cette réforme ?

**G. V. :** Alors le premier objectif c'était clairement d'encourager les pères à prendre plus de congé parental. On s'aperçoit clairement dans les chiffres qu'il y a à peu près 98% du temps c'est la mère qui prend le congé parental. Ce n'est pas le père. Donc le fait que le père, dans le système français en tous cas, le fait que le père prenne un congé parental ça reste tout à fait marginal, ça restait tout à fait marginal avant la réforme. Donc l'idée du législateur était finalement ici de dire de donner un système dans lequel on encourage les pères à prendre plus de congé parental et finalement à s'impliquer un peu plus dans la vie de la famille pendant les premiers mois de l'enfant.

Le second objectif de la réforme c'était également, paradoxalement, en réduisant les droits au congé parental, l'objectif était d'éviter que l'arrivée d'un enfant aggrave les inégalités sur le marché du travail pour les mères parce qu'on s'aperçoit très clairement que lorsqu'un enfant arrive dans une famille le revenu d'activité des mères décroche de manière persistante, tandis que le revenu des pères n'est quasiment pas affecté par l'arrivée d'un enfant. Et on le sait il y a des travaux qui ont montré que le congé parental finalement a tendance à inciter les femmes à se retirer encore plus du marché du travail, ce qui est en fait son objectif. Donc le second but de la réforme c'était finalement de réduire le congé parental qui est assez long sur le plan international, qui était avant de 36 mois, donc ça faisait un retrait du marché du travail qui pouvait aller jusqu'à 3 ans. Donc 3 ans par enfant effectivement, donc si vous pouviez prendre 3 ans au deuxième enfant, 3 ans au troisième et cetera donc ça fait des retraits du marché du travail qui sont assez considérables et qui ont tendance effectivement à aggraver les écarts hommes-femmes sur le marché du travail ne serait-ce que par le fait que vous n'accumulez pas d'expérience lorsque vous vous retirez du marché du travail par définition. Donc il y avait derrière comme second objectif, voilà, d'encourager le retour des mères sur le marché du travail d'autant plus que on s'aperçoit qu'en fait c'est un dispositif qui est assez utilisé par les femmes qui ont pas mal d'attachement sur le marché du travail, qui ont des revenus assez stables, et qui ensuite bon

voilà ont tendance à retourner assez facilement chez leur employeur. Donc ça a un effet assez fort sur les revenus de ces femmes et potentiellement sur le reste de leurs carrières.

**PRESAGE :** Et en termes de méthodologie, comment avez-vous fait pour évaluer l'efficacité de la réforme ?

**G. V. :** Alors, pour évaluer l'efficacité de la réforme on a utilisé une caractéristique de toutes ces réformes de congés parentaux qu'on observe finalement dans un peu dans tous les pays européens dans le monde entier : c'est le fait que lorsque la réforme est mise en place elle n'est pas rétroactive et le fait que vous soyez dépendant de la législation mise en place après la réforme ou avant la réforme dépend du jour de naissance de l'enfant. Donc ce qu'on a fait pour évaluer l'effet de la réforme c'est qu'on a comparé des familles qui avaient eu un enfant juste avant la réforme, donc en pratique le mois avant la réforme, et des familles qui avaient eu un enfant juste après la réforme. L'idée c'est en quelque sorte d'approximer ce qu'on appelle une expérience naturelle dans laquelle finalement la probabilité d'être affecté par la réforme est due au hasard. Donc ici elle est due au hasard donc l'hypothèse c'est que les familles ne manipulent pas le jour de naissance : c'est à dire que vous n'allez déclencher l'accouchement plus tôt pour éviter la réforme ou plus tard pour en bénéficier au contraire. Donc en pratique les données sont assez cohérentes avec ces hypothèses : c'est à dire que les caractéristiques des familles qui ont eu un enfant autour de la réforme, donc la réforme elle a été mise en place au premier janvier 2015, donc les caractéristiques des familles qui ont eu un enfant en janvier 2015 et en décembre 2014 qu'on utilise pour évaluer les effets de cette réforme sont absolument identiques en termes d'âge, de revenu, voilà. Donc ça fait vraiment une sorte de laboratoire naturel pour voir les effets de cette réforme.

Une limite évidemment c'est que on a l'effet de cette réforme sur cette population particulière qui est des gens qui ont eu des enfants en décembre 2014, janvier 2015, qui sont pas évidemment identiques aux parents d'aujourd'hui qui peuvent avoir des niveaux de revenu différents, des implications des mères ou des pères sur le marché du travail différentes, qui ça soit par l'effet de l'éducation, par l'effet de la crise, ... mais en tous cas sur ce groupe en particulier ça permet d'isoler très clairement ce qu'on appelle un effet causal de la réforme : comment la réforme a affecté le recours des pères, le revenu des mères, et d'autres dimensions, comme la probabilité d'avoir un autre enfant, la probabilité de séparation, voilà.

**PRESAGE :** Et donc finalement, qu'est-ce que vous avez trouvé à l'issue de votre analyse : est-ce que les pères ont plus pris le congé parental ? Et les mères, est-ce qu'elles sont plus vite retournées sur le marché du travail ?

**G. V. :** Alors, on trouve un effet relativement faible chez les pères. On trouve un effet même on va dire très très très faible chez les pères. C'est à dire qu'avant la réforme, on avait pour un premier enfant à peu près 1,1% des pères qui prenaient un congé donc voilà, très très peu, 1% des pères. Après la réforme c'est 1,4% des pères, donc ça fait une hausse de 30% effectivement par rapport au taux de base. Mais voilà, on reste à un comportement qui dans la population est très très rare. Donc c'est assez cohérent avec ce à quoi on s'attendait : on donne plus de droits aux pères donc maintenant les pères ont 6 mois pour eux, s'ils le veulent ils peuvent le prendre sans affecter la mère. Par contre, les effets sont extrêmement, extrêmement limités.

Un facteur qui est important à prendre en compte c'est que l'allocation est fixe : on donne 400€ à temps plein, 250€ pour un congé à mi-temps, 150€ pour un temps partiel, si vous travaillez jusqu'à 80%. Donc le niveau de l'allocation ne dépend pas du revenu que vous aviez avant de prendre le congé et ça on sait que ça a un effet très fort sur la probabilité des pères de prendre le congé, le niveau de l'indemnisation.

Donc ça c'était pour les pères d'un premier enfant. Pour les pères d'un deuxième enfant, on a aussi des effets assez modestes. Donc avant le congé on observait qu'il y avait 1,6% des pères qui prenaient au moins 1 mois de congé. Après la réforme, on s'aperçoit que c'est 2,6% des pères. Donc ici ça fait une hausse un peu plus forte, de 40% par rapport au taux de base, mais voilà ça reste seulement 2,6% des pères, donc 2,6% des familles qui prennent un congé après la réforme. Donc on peut dire assez clairement.

L'objectif initial qui était dans la discussion de la loi, c'était d'avoir à peu près entre 20 et 25% des pères qui prennent un congé. Bon, je ne sais pas sur quoi ils avaient fait ces prévisions mais a priori voilà on est assez loin du compte par rapport à ça. Donc ça c'est le premier résultat : il y a très très peu de pères qui ont pris la réforme, qui prennent du congé parental suite à la réforme. Et notamment les pères qui travaillent à temps partiel, dans la population on a à peu près entre 5 et 6% des pères qui travaillent à temps partiel et puis on s'aperçoit que, même lorsqu'ils ont un enfant, ces pères qui travaillent à temps partiel ne demandent même pas l'allocation. Alors soit ils ne savent pas que ça existe, alors c'est assez étonnant parce que souvent ils ont leur femme qui l'a déjà pris, qui l'a potentiellement pris à mi-temps. Soit, il ne le prennent pas parce qu'il y a un effet de stigma. Effectivement on arrive pas à savoir totalement pourquoi avec les données qu'on a, quel est le mécanisme qui explique ça mais voilà : même les pères qui travaillent à temps partiel qui pourraient... laissent de l'argent sur la table, entre guillemets, en ne posant pas des mois de congés. Bon, ça c'est l'effet sur les pères qui est assez modéré, qui est même très faible et très décevant par rapport aux objectifs initiaux.

Alors l'effet sur les revenus par contre, il est beaucoup plus important. Sur les revenus des pères il n'y a aucun effet, donc ils ne travaillent pas plus, ils ne travaillent pas moins. On aurait pu s'attendre à ce qu'ils travaillent plus si la réforme avait appauvri les ménages et que donc les ménages avaient moins de ressources, potentiellement vous auriez des pères qui auraient eu envie de compenser la perte de l'allocation la troisième année si la mère n'arrive pas à augmenter ses ressources. Donc sur les revenus des pères, aucun effet. Par contre, sur les revenus des mères on observe une hausse très forte du revenu d'activité, qui fait plus que compenser la perte de l'allocation. Donc pour donner un ordre de grandeur, on a une perte de 2600€ en moyenne d'allocation dans la population affectée, et puis cette perte est compensée par une hausse des revenus de la mère de 3500€. Donc on a une compensation parfaite. Donc pas en moyenne dans la population de perte de revenu. Néanmoins on constate qu'il y a des ménages pour lesquels, et c'est sûrement le cas des mères qui n'avaient pas un emploi, un contrat à durée déterminée avant de prendre le congé, on constate qu'il y a eu un recours accru aux allocations chômage dans une fraction de la population. On a en moyenne une hausse de 800€ de l'allocation chômage dans la population qui est importante.

**PRESAGE** : Et est-ce que l'analyse de la réforme a mis en avant des comportements genrés vis à vis du recours au congé parental ?

**G. V.** : Clairement il y a eu une asymétrie très forte entre les taux de recours des mères et les taux de recours des pères. Donc le taux de recours des pères reste aujourd'hui

extrêmement marginal. Une différence de comportement par rapport à cette réforme extrêmement importante.

**PRESAGE :** Et comment on peut expliquer, justement, ces comportements ?

**G. V. :** Il semble qu'a priori les pères sont beaucoup plus sensibles à la perte de revenu liée à la prise du congé parental. Et ça on s'en aperçoit. Lorsque l'Allemagne a mis en place une réforme du congé parental dans les années 2000. Donc elle est passée d'un système d'allocation forfaitaire, comme la France aujourd'hui, dans lequel on vous donne une allocation qui ne dépend pas de votre revenu précédent, et elle avait des taux de pères qui prenaient le congé parental qui étaient très faibles, 3% avant la réforme. Et après la réforme, la participation des pères a augmenté jusqu'à 30% et la réforme justement a indexé l'allocation au revenu précédent des pères. Donc ça coûte beaucoup plus cher par contre, en termes de budget. Le second focus il me que ça caractérise aussi la réforme allemande c'est que elle permet aussi aux pères de prendre des congés plus courts et mieux indemnisés. Donc en fait, les réformes qui ont l'air d'avoir marché sur le plan européen ce sont des réformes qui introduisent, entre guillemets, une asymétrie ou une discrimination entre parents : c'est à dire qu'on propose aux pères des congés plus courts et mieux rémunérés. En France on est vraiment dans un système on va dire "aveugle au genre" pour faire un anglicisme, dans lequel il n'y a pas de distinction entre les parents dans la manière dont la politique a été pensée. Mais en fait en pratique les incitations pour des raisons sociales, économiques, ont l'air extrêmement différentes par genre. Et on voit que ce qu'on appelle l'élasticité en économie, c'est à dire la manière dont votre décision va être influencée par le montant de l'allocation est totalement différente selon que vous êtes le père ou la mère.

Donc si effectivement l'objectif c'est qu'il y ait plus de pères qui prennent des congés, la voie à suivre semblerait être de justement faire un congé genre. C'est ce qu'on fait les scandinaves très tôt : donc ils parlent de ce qu'ils appellent le daddy month, c'est pas le terme scandinave [rires], c'est "le mois de papa", "le ou les mois de papa". Donc en Norvège, en Suède, ils ont introduit des mois de congé qui sont réservés aux pères mais qui sont extrêmement bien indemnisés. Donc c'est clairement des systèmes qui ont l'air de marcher sur le point de vue de la participation des pères. Par contre il y a des asymétries très fortes entre ce qui est offert aux pères et ce qui est offert aux mères. Alors ça a l'air assez séduisant ceci dit ce système, mais il y a eu des études qui ont montré que malgré la mise en place de ce système, même si les pères ils y participaient de manière très importante, ... je ne me souviens plus, je crois qu'il y a de 60 à 80% des pères du coup dans les pays scandinaves qui prenaient au moins un mois de congé. En fait on s'est aperçus que ça n'avait forcément d'effet sur le temps passé avec les enfants, malheureusement [rires]. Alors la littérature, il y a des articles qui trouvent que ça a un effet sur l'éducation des enfants. Il y a des articles qui ont tendance à avoir des visions un peu plus positives de ce type d'expériences sur ce qui après, sur la manière dont ça se traduit après sur le temps passé, avec les enfants, le devenir des enfants en termes de qualité d'éducation et cetera. Donc l'idée c'est que les pères vont passer plus de temps potentiellement avec leur enfant. Alors déjà même ça c'était pas clair. Souvent vous voyez que le temps dont disposaient les pères en prenant le congé était pas forcément consacré pour passer plus de temps avec les enfants. Donc c'était un peu une limite de ce type de politique, puisque on est peut-être très contents que les pères prennent plus de congé, mais après effectivement si ils vont faire du bricolage, ou des choses qui n'ont absolument rien à voir. Après, voilà, c'est leur choix mais

il faut vraiment penser à quelle est l'efficacité de la dépense publique dans ce type de politique et de savoir quels sont les objectifs. Intuitivement derrière il y a quand même l'idée qu'on veut que les pères s'impliquent plus avec leur enfant. Donc, voilà, il semble que ça ne soit pas forcément le cas même quand vous avez ces systèmes dans lesquels beaucoup de pères prennent le congé.

**PRESAGE** : Des pistes de futures recherches à mener sur le sujet... Merci beaucoup !

Merci à Gregory Verdugo pour cette discussion et merci à vous pour votre écoute.

Genre etc c'est le podcast du Programme de recherche et d'enseignement des savoirs sur le genre de Sciences Po.

La musique est signée Lune.

Un lien vers la transcription de cet épisode est disponible en description.

Pour aller plus loin, vous retrouverez aussi en description des liens vers les différentes études citées par Gregory Verdugo.

Si vous avez aimé cet épisode, n'hésitez pas à nous le dire sur votre plateforme de podcast préférée ou sur les réseaux sociaux Twitter et Facebook @PRESAGEgenre

À bientôt.